



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-035-2023-02

PUBLIÉ LE 14 FÉVRIER 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires**

IDF-2023-02-15-00002 - ARRÊTÉ N°DOS-2023/ 603 portant agrément de la SASU AMBULANCES JOVIALES (93200 Saint-Denis) (2 pages)

Page 3

## **Agence Régionale de Santé / Unité départementale de Paris**

IDF-2023-02-13-00005 - ARRÊTÉ N° 2023-DD75-001~~??~~ portant modification de la composition du Conseil de surveillance~~??~~ du Centre hospitalier universitaire Assistance Publique Hôpitaux de Paris (AP-HP) (2 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-02-15-00002

ARRÊTÉ N°DOS-2023/ 603 portant agrément de  
la SASU AMBULANCES JOVIALES (93200  
Saint-Denis)

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

**ARRÊTÉ N°DOS-2023/ 603**

**Portant agrément de la SASU AMBULANCES JOVIALES**

**(93200 Saint-Denis)**

### **LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2022/066 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 26 juillet 2022, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** le dossier de demande d'agrément présenté par le responsable légal de la SASU AMBULANCES JOVIALES sise 34 bis, rue Paul Eluard à Saint-Denis (93200) dont le président est Monsieur Yacine FELLAH ;

**CONSIDERANT** l'accord de transfert des autorisations de mise en service, des véhicules de catégorie C type A immatriculé EM-081-QB et catégorie D immatriculé ER-089-QP provenant de la société AMBULANCES LEFAURE RULLIER, délivré par les services de l'ARS Ile de France le 19 décembre 2022 ;

**CONSIDERANT** la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les caractéristiques exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

**CONSIDERANT** l'attestation sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

**CONSIDERANT** les attestations sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La SASU AMBULANCES JOVIALES, sise 34 bis, rue Paul Eluard à Saint-Denis (93200), dont le président est Monsieur Yacine FELLAH, est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/319 à compter de la date du présent arrêté.

Le garage et le local de désinfection sont situés au 154, allée des Erables à Villepinte (93420).  
Les places de stationnement sont situées au 39, rue David Siqueiros à Saint-Denis (93200).

**ARTICLE 2** : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.  
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.  
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.  
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 4** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 15 février 2023

P/La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France  
La Responsable du Service régional  
des transports sanitaires

**Signé**

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-02-13-00005

ARRÊTÉ N° 2023-DD75-001

portant modification de la composition du  
Conseil de surveillance  
du Centre hospitalier universitaire Assistance  
Publique Hôpitaux de Paris (AP-HP)

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N° 2023-DD75-001**

**portant modification de la composition du Conseil de surveillance  
du Centre hospitalier universitaire Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)**

#### **LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;
- VU** Le décret n°2010-361 du 08 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n°DS-2023-001 du 26 janvier 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Tanguy BODIN, Directeur de la Délégation départementale de Paris ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2022/3144 portant modification de la composition du conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;
- VU** Le courrier de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, en date du 08 février 2023, informant de la nomination de Monsieur Alain OLYMPIE en remplacement de Madame Marie CITRINI, en qualité de représentant des usagers au sein du conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;
- VU** Le non renouvellement de Madame Brigitte AGOSTINI en tant que représentante des usagers au sein de la Commission des usagers de l'hôpital Kremlin-Bicêtre (AP-HP) ;
- VU** La candidature de Monsieur Alain OLYMPIE au poste de représentant des usagers au sein du conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

#### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le 3° de l'article 2 de l'arrêté DOS n°2022/3144 est modifié comme suit :

Monsieur Alain OLYMPIE et un autre représentant d'utilisateur en cours de désignation suite au non renouvellement de Mme Brigitte AGOSTINI, représentants des usagers désignés par le Préfet de Paris ;

**ARTICLE 2 :**

Suite à ces modifications, le conseil de Surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, est composé des membres ayant voix délibérative suivants :

**1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :**

- Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris ;
- Madame Anne SOUYRIS, représentante du Conseil de Paris ;
- Monsieur Patrick OLLIER, représentant d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre du ressort de l'établissement (pour l'AP-HP : Métropole du Grand Paris)
- Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, représentant du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine principal département d'origine des patients autres que le département siège de l'établissement
- Monsieur Vincent ROGER, représentant du Conseil Régional Ile-de-France ;

**2° en qualité de représentants du personnel médical et non médical :**

- Madame Sandra DI BONA, représentante de la commission centrale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques;
- Monsieur le Professeur Bernard GRANGER et Monsieur le Docteur Christophe TRIVALLE, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Olivier YOUINOU et Madame Rose-May SAXE ROUSSEAU, représentants désignés par les organisations syndicales les plus représentatives ;

**3° en qualité de personnalités qualifiées :**

- Madame le Docteur Michèle GRANIER et Madame le Docteur Marie-Laure ALBY, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé;
- Monsieur Alain OLYMPIE et un autre représentant d'usagers en cours de désignation suite au non renouvellement de Mme Brigitte AGOSTINI, représentants des usagers désignés par le Préfet de Paris;
- Monsieur Laurent EL GHOZI, personnalité qualifiée désignée par le Préfet de Paris.

**ARTICLE 3 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ile-de-France.

**ARTICLE 4 :**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et le Directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 13 février 2023

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France  
Le Directeur de la Délégation  
départementale de Paris

**Signé**

Tanguy BODIN